

Arrêté ministériel établissant la carte des voies publiques de circulation soumises aux dispositions de l'arrêté du Gouvernement wallon du ...(date) relatif à la circulation sur les voies publiques dans la réserve naturelle des Hautes Fagnes

78.700/17

La Ministre de la Ruralité,

Vu la loi du 12 juillet sur la Conservation de la Nature, les articles 6, alinéa 3, et 11, alinéa 4 ;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun, l'article 2, alinéa 1^{er}, 4^o ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du (...) relatif à la circulation sur les voies publiques dans la réserve naturelle des Hautes Fagnes, l'article 2, § 2, alinéa 2 ;

Vu le rapport du 14 août 2025 établi conformément à l'article 3, 2^o, du décret du 11 avril 2014 visant à la mise en œuvre des résolutions de la Conférence des Nations unies sur les femmes à Pékin de septembre 1995 et intégrant la dimension du genre dans l'ensemble des politiques régionales ;

Vu l'avis n° 25.1066 du Pôle « Ruralité », section « Nature », donné le 30 septembre 2025 ;

Vu l'avis du conseil communal de Malmedy, donné le 21 octobre 2025 ;

Vu l'avis du conseil communal de Waimes, donné le 28 octobre 2025 ;

Vu l'avis de la Commission de gestion des réserves naturelles de Malmedy, donné le 28 octobre 2025 ;

Vu l'avis du conseil communal de Baelen, donné le 17 novembre 2025 ;

Vu l'avis du conseil communal d'Eupen, donné le 15 décembre 2025 ;

Vu l'avis xxxx/x du Conseil d'État, donné le ... (date), en application de l'article 84, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2^o, des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973 ;

ARRETE :

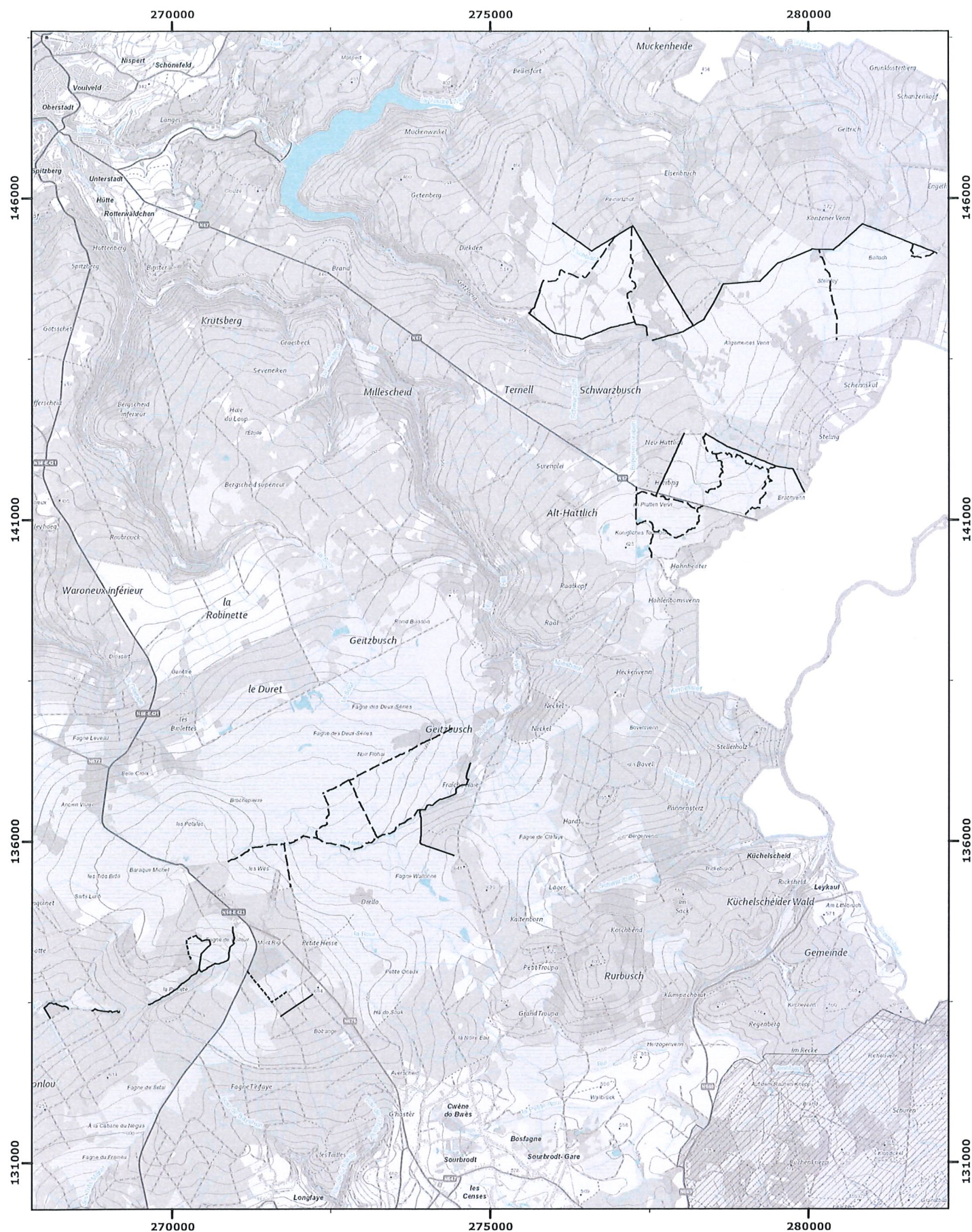
Article unique. La carte des voies publiques de circulation visées à l'article 2, § 2, alinéa 2, de l'arrêté du Gouvernement wallon du (...) relatif à la circulation sur les voies publiques dans la réserve naturelle des Hautes Fagnes figure en annexe au présent arrêté.

Namur, le

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Dalco', with a stylized flourish extending from the end.

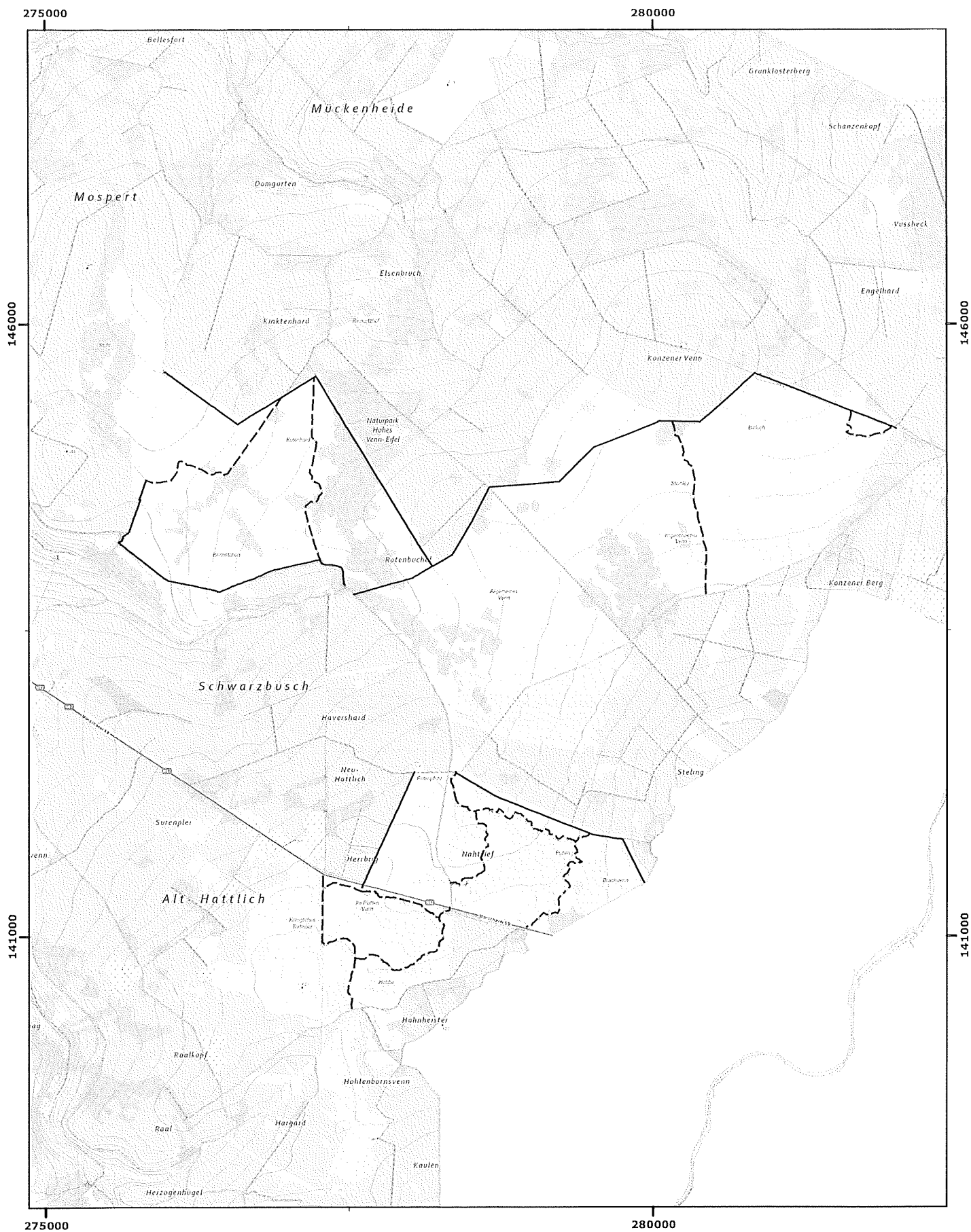
Anne-Catherine DALCQ

Annexe. Cartes des voies publiques de circulation de la réserve naturelle des Hautes Fagnes



Echelle : 1:80 000





Echelle : 1:42 000



